

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » : Capitaine Alain Freise
Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 078 613 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

Durée de l'obligation de servir des officiers supérieurs : réflexion

■ Lt-col EMG Anton Chatelan¹



Dans le cadre du projet de réforme Armée XXI, on a souvent entendu dire qu'il ne s'agissait pas d'une évolution ou d'une «réformette» de notre outil de défense, mais d'une véritable révolution.

Entre autres et pour preuve, l'extinction de l'obligation de servir au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle le militaire atteint 34 ans, alors qu'il fallait attendre 50 ans (A 61), respectivement 42 ans (A 95). C'est donc bien de révolution que l'on doit parler.

Révolution pour les uns, réformette pour les autres

Pour les officiers subalternes, on peut répondre par révolution. En effet, l'obligation de servir s'éteindra au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteindront l'âge de 36 ans, alors

que la limite d'âge pour cette classe d'officiers était de 42 ans (A 95).

Pour les capitaines, aucun changement en vue. La limite d'âge fixée à 42 ans avec Armée 95 demeure. Quant aux officiers supérieurs, la limite d'âge actuelle de 52 ans passera à 50 ans. Pour ces deux dernières classes, il s'agit donc d'une réformette.

Il semble que la fameuse devise «Moins, mais mieux!» n'ait pas trouvé grâce face à la non moins célèbre «Officier un jour, officier toujours!».

La crédibilité à un prix

Pourtant, tout a une limite ! Il est évident que le cumul de fonctions professionnelles et militaires à un haut niveau de responsabilité n'est plus possible au-delà de 40 ans, voire 35. L'économie privée d'aujourd'hui exige un engagement à 200% de ses cadres et dirigeants. Simultanément, notre Armée XXI aura aussi besoin d'officiers quadragénaires expérimentés disponibles à 200%. Il me paraît donc utopique de vouloir maintenir un statut de milice ou d'officier de réserve au-delà de 40 ans. Les risques sont nombreux pour notre outil de défense actuelle !

1. Il est probable que les bons éléments renonceront, même à un grade d'officier subalterne, afin d'éviter de se retrouver confronté à des choix pouvant les lier jusqu'à 42 ou 50 ans.

2. Il est vraisemblable que les rares candidats à l'avancement pour des fonctions de capitaines et plus, ne satisferont plus au profil idéal et souhaité par la hiérarchie, et qu'à défaut de mieux, ceux-ci seront proposés.

Déjà aujourd'hui, avec Armée 95, il faut être aveugle pour ne pas constater la dichotomie entre le niveau qualitatif des ressources humaines à disposition et celui nécessaire.

3. Une armée de milice avec des contrastes trop importants entre le niveau des cadres supérieurs de l'armée et ceux de l'économie ne saurait être crédible.

Notre rôle de citoyen et d'officier responsable est aussi de regarder les choses en face: voir vrai et parler vrai. C'est pourquoi, je suis d'avis que les autorités doivent revoir leur copie et proposer de véritables alternatives. Une armée de milice qui se veut crédible le vaut bien !

¹ Président du Groupement de Lausanne.



Armée XXI - armée technologique sans âme?...

Si, depuis le rapport Brunner, une large part de l'opinion s'est prononcée en faveur d'une nouvelle armée capable de faire face à une palette très étendue de tâches, il n'en reste pas moins que la proposition peine à fédérer l'ensemble des citoyens de notre pays. Pour preuve, le récent référendum lancé contre la réforme Armée XXI (à ne pas amalgamer avec un référendum contre l'armée). Il interpelle celui qui s'interroge sur les objets susceptibles d'animer les différents groupes réfractaires au grand projet Armée XXI.

■ Col EMG J.-Ph. Mayor¹

Sous bien des aspects, cette réforme militaire semble apporter un renouveau bienvenu: qualité de l'information, simplification des structures, rationalisation des services, modernisation des infrastructures, des armes et équipements, polyvalence des formations, renforcement de la méthodologie de l'instruction, etc. Toutefois, nous sommes-nous suffisamment sensés concernés par cette réforme?

A côté d'une poignée de citoyens-soldats encore motivés, bon nombre ont déjà «rendu les armes». C'est ainsi que l'absentéisme aux cours de répétition va croissant à tous les niveaux de la hiérarchie. Ne veut-on pas aller trop vite en besogne et, par là-même, occulter un des aspects primordial de toute réforme: les ressources humaines.

Le dénominateur commun qui anime encore les jeunes et les moins jeunes reste l'enthousiasme et le plaisir de servir; mais jusqu'à quand? Ainsi, dans ce pays, bon nombre de citoyens-soldats restent loyaux et responsables, au même titre

que notre jeunesse reste, dans sa grande majorité, saine et ambitieuse. Et c'est tant mieux! Dans ces conditions, nos autorités devraient bien se préoccuper davantage des ressources humaines, de la jeunesse et des cadres plutôt qu'uniquement d'infrastructures, de matériel et d'armements. A cet égard, n'oublions pas que notre armée fait périodiquement l'objet d'attaques politiques frontales et soumises au vote, dans le seul but de la démanteler...

Un grand travail nous attend avec la mise en place d'Armée XXI. Il sera effectué, dans le terrain, par les officiers et les sous-officiers, instructeurs et de milice. N'est-il pas temps de construire avec les forces vives de notre armée et de leur offrir des conditions motivantes au profit du pays? Une grande et belle coquille vide, est-ce vraiment cela que nous voulons?

Voilà plus d'une année que des questionnaires cherchant à identifier une adéquation possible entre formation militaire et formation civile ont circulé. Depuis, silence radio, nous attendons toujours le débat... Or, il nous semble évident que dans une société du savoir, de

la connaissance et de la formation, il y aurait lieu d'intéresser nos jeunes cadres à davantage qu'une expérience en plein air pendant quatre mois et plus. Ne pourrions-nous pas leur offrir une instruction de type modulaire dans laquelle ils puissent acquérir de véritables expériences «managériales» exigeantes et acquises selon un système d'exams, comme on les pratique dans toutes les écoles de bon niveau? Ainsi, ces compétences acquises, qui viseraient des objectifs militaires, seraient reconnues de plein droit par la société du travail (les systèmes de transfert de crédits peuvent se montrer intéressants dans une telle démarche). Ces reconnaissances viendraient enrichir le portfolio de formation de tout un chacun, renforçant l'importance de la formation continue.

Les jeunes n'ont assurément plus de temps à perdre, le monde est trop vaste, les offres de formation trop nombreuses, pour encore consacrer du temps à l'armée. Bien que valeur ajoutée certaine, l'avancement militaire n'est plus reconnu dans le monde étudiant et professionnel; il est même souvent dénigré. Si cette valeur ajoutée à l'être humain nous

¹ Membre du Groupement de Morges.

paraît capitale, c'est qu'il est fréquent qu'un problème technique trouve rapidement une solution, alors qu'il est rare qu'un problème d'ordre humain se résolve sans laisser de séquelles, ceci étant valable dans la vie civile, comme dans la vie militaire. L'armée étant un formidable laboratoire d'expériences humaines, pourquoi ne pas la valoriser davantage en synergie avec les écoles de notre pays ?

L'Europe et ses systèmes de formation se développent à grands pas, la reconnaissance des diplômes est à l'ordre du

jour dans tous les pays et pas seulement sur le vieux continent. N'est-elle pas venue l'heure d'encourager notre jeunesse à la recherche de vraies valeurs, mais aussi de reconnaissance et tout cela sans perdre de temps ?

S'agissant de la technique, d'aucuns réalisent après les quelques conflits récents survenus sur notre planète, qu'elle est capitale, mais est-elle à elle seule suffisante ?

Citons Gilles pour conclure sur quelques vraies valeurs à

méditer: «Une civilisation n'est pas définie ni par l'éclat de ses arts, ni par les développements de sa science et de ses techniques: admirables façades derrières lesquelles s'agit le plus souvent un monde de violence, de stupre et de sang. Il faut d'autres bases et d'autres vertus qui ont nom courtoisie, solidarité, convivialité, désintéressement, dignité, respect de l'homme, justice. L'esprit au service du cœur. Le cœur éclairant l'esprit». N'est-ce pas là aussi la mission des sociétés d'officiers ?

AGENDA SSO-SVO

DÉCEMBRE 2002

Groupement de Lausanne

Le comité du Groupement de Lausanne souhaite à tous les lecteurs de la RMS une bonne et heureuse Année 2003.

17.01.03: 1900, assemblée générale de la section de tir

24.01.03: 1830, Palais de Rumine, commémoration de l'Indépendance vaudoise

08.03.03: assemblée générale de la SVO à Moudon, avec

une conférence du chef du DDPS, Samuel Schmid, sur le thème: «Développement d'Armée XXI».

Renseignements auprès de la présidente du Groupement: madame Dominique Koeppel, 021/651 88 58

Message du président de la SVO

Assemblée générale du samedi 8 mars 2003

Nous aurons le privilège d'accueillir le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS. A cette occasion vous pourrez l'entendre nous transmettre l'état d'avancement du projet de réforme Armée XXI. Alors venez nombreux et merci d'agender d'ores et déjà cette date. Les détails vous parviendront à fin janvier 2003.

**Le président cantonal:
Col D. Froidevaux**



Nous voici arrivés au terme d'une année. En effet, il ne reste plus que quelques jours avant l'entrée en l'an 2003. La rédaction profite de cette édition pour vous souhaiter à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleures vœux pour l'an nouveau !